



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grève au sein des services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 24456

Texte de la question

Mme Patricia Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le mouvement persistant de grève au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Les syndicats de sapeurs-pompiers sont, depuis le mois de mars 2019, en grève. Celle-ci est consécutive à une crise qui touche de plein fouet ce service public. Les soldats du feu doivent composer avec le manque de médecins et de policiers, devant, de fait, s'y substituer, ce qui a pour conséquence d'augmenter considérablement leurs interventions. Ainsi, de 2003 à 2018, le nombre d'interventions sur l'ensemble de la France est passé de 3,5 millions à 4,6 millions, soit une hausse de 7 % par an. En Seine-et-Marne, c'est une hausse de 15 % des interventions qui est à constater en 2018. De même, le « secours aux personnes » représente aujourd'hui 84 % des interventions contre à peine plus de 50 % au début des années 2000. Parallèlement, on constate une diminution des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires, passant de 207 583 en 2004 à 195 800 fin 2017, ainsi qu'une stagnation des effectifs de pompiers professionnels autour de 40 500. Pour répondre à cette crise, les syndicats de pompiers ont porté plusieurs revendications, parmi lesquelles on trouve la revalorisation de leur prime de feu ou le recrutement massif de pompiers professionnels. Dernier symbole en date de cette crise, plusieurs milliers de pompiers ont défilé jeudi 17 octobre 2019 à Paris pour dénoncer leurs conditions de travail et exiger des réponses concrètes. Elle l'interroge ainsi sur les intentions du Gouvernement pour trouver une solution à cette crise et répondre aux attentes légitimes exprimées par les sapeurs-pompiers.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Lemoine](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24456

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9884

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)